

Copie de la
lettre
à M^{me} de Lamotte
à Villeneuve
sur Lot.
(Lot et Garonne)

Projet de
Réconciliation

M^{me} Adoune

Habitué à être consulté sur
23 mars, 1850. diverses questions en ma qualité de
conseiller prudent, fonction dans la
quelle j'ai été élu et réélu depuis
dix huit ans; j'ai accepté la
mission de concilier entre vous,
M^{me} Adoune, et votre fils Pierre-Marie
(dit Preynet)

J'ai lu toute votre correspondance,
j'ai vu les excellents termes dans
les quels vous viviez notamment en
1837, quand tout à coup en 1840,
les foudres de la colère paternelle se
élevèrent en imprecation sur votre
fils et le sien.



Aujourd'hui ^{notre fils} le père, il croit que
le ^{qui dit tout} ~~leur~~ qui est si prompt à effacer
les souvenirs des bienfaits avec
d'implacable cruauté de votre repentiment,
votre fils n'aspire qu'à être affranchi
de votre malédiction, ~~pour être libre~~
afin d'être délivré de cette accablante punition.

Mon père et ma mère n'ont maudits et
peut être me maudissent encore!

Votre fils voudrait ne plus appréhender
une mort terrible, celle de rendre le
dernier soupir en emportant votre
malédiction.

Depuis dix ans les événements
qui se sont succédés ont appris aux
vieillards et aux jeunes hommes à
voir le doigt de Dieu, déjà beaucoup
aperçoivent sa puissance devant
laquelle ils s'inclinent après avoir
réussis en rebelles; ainsi, c'est au nom
de la puissance et de la bonté de Dieu,
que votre fils et son épouse vous prient
vous conjurent de leur croire dignes de
votre pardon sous le quel ils ne
peuvent vivre et mourir satisfaits.

Est à votre cœur de mère que le
époux Pierre-Marie (dit Reynet) n'est
chargé d'adresser l'expression de leurs
vœux, vous ne serez pas sourde aux
respectueuses supplications de l'un de
filial, vous voudrez bien être ^{leur} interprète
auprès de votre digne épouse, vous
comprendrez que les parents qui
réfuseraient

De se réconcilier avec leurs enfants
 se placent dans l'impossibilité
 De se réconcilier eux-mêmes avec
 Dieu, qui ordonne avant tout le
 pardon des offenses.

En attendant l'arrivée de
 votre réponse, j'ai été d'être,

Monsieur

Votre respectueuse
 servante.

Ch.
 p. m. d. h.

place de Sureau, 4
 à Lyon



P. p. Le repère de votre fils est
 M. Reynet, marchand de vin
 rue Juvénat, 18. à Lyon.

Note: M. Tenece, tailleur de pierres
 de quai de la Doune à Cressence,
 connaît les maris de la Morte.

1
The Government has been informed
of the various complaints
concerning the
conduct of the
officers of the
army and the
navy and the
various
departments
of the
Government
and the
various
departments
of the
Government
and the
various
departments
of the
Government



Mr. Secretary,
I have the honor
to acknowledge
the receipt of
your letter of
the 18th inst.
and in reply
to inform you
that the same
has been
forwarded
to the
proper
authorities
for their
consideration
and that I
will be
pleased to
communicate
the result
to you as
soon as
it is
ascertained.